A la suite de la détection du premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène pour les volailles, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, en lien avec Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, a immédiatement saisi l'ANSES, à titre de précaution, afin d'évaluer la dangerosité potentielle pour l'homme des souches d'influenza aviaire identifiées.

D'abord, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'European Centre for Diseases and Control (ECDC), il n'y a actuellement aucune preuve qui indique que le virus de l'influenza aviaire se transmette à l'homme par la consommation d'aliments contaminés, notamment de produits et d'œufs de volailles.

Par ailleurs, l'ANSES a rendu son avis définitif aujourd'hui sur la dangerosité potentielle pour l'homme de la souche d'influenza aviaire identifiée, avec notamment les résultats du séquençage total de la souche H5N1, détectée dans le premier foyer en Dordogne. L'ANSES a confirmé aux deux ministres, Stéphane Le Foll et Marisol Touraine, l'absence pour cette souche H5N1 des principaux marqueurs de virulence de pathogénicité pour l'homme.

Ainsi, les ministres confirment que l'influenza aviaire actuellement présent sur le territoire national n'est pas transmissible à l'homme par la consommation de viande, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire.